

## AU CŒUR DU DÉBAT PUBLIC

### Synthèse

## « Livre blanc la santé en Ile-de-France : état des lieux et propositions pour agir »

### UN LIVRE BLANC POUR ÊTRE UTILE ET POUR AGIR

La publication du « Livre Blanc de la Santé en Ile-de-France : état des lieux et propositions pour agir » est l'aboutissement d'un travail de fond mené en partenariat avec l'Institut Paris Region (IPR). A partir d'un diagnostic de l'état de santé des Franciliens, et des auditions des différentes parties prenantes, l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF) développe **30 propositions** concrètes pour améliorer l'efficacité de notre système de santé.

Ce livre blanc présente tout d'abord un diagnostic de la santé de notre région. Il démontre, ensuite, à travers le recueil d'un ensemble très riche de témoignages d'acteurs, que les communes franciliennes sont d'ores et déjà « passées à l'action » en matière de santé.

#### Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)

26, rue du Renard 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09 - E-mail : secretariat@amif.asso.fr  
SIRET : 388 139 693 0039 et N° de TVA intracommunautaire : FR51388139693

# ÉTAT DES LIEUX

## L'ILE-DE-FRANCE, UNE SITUATION SANITAIRE QUI SE DÉGRADE

Notre région présente de forts contrastes en matière de santé et de nombreux indicateurs se dégradent, notamment dans l'accès aux soins. De plus sa population évolue dans un environnement de moindre qualité où l'exposition, entre autres, au bruit et aux pollutions est particulièrement importante.

L'Ile-de-France, analysée à l'échelle régionale, **a toutes les caractéristiques d'une région en relative bonne santé**, parmi elles, une espérance de vie élevée, une région jeune, une mortalité par pathologies faible (même inférieure à ses homologues français) ou encore une région riche avec une expertise médicale de pointe. **Toutefois**, en analysant la situation à une échelle plus fine et, eu égard à l'importance des déterminants de santé, **le bilan s'avère nettement plus sombre**, les inégalités sociales de santé étant particulièrement fortes dans la région.

**Quant à la dynamique de désertification médicale, le nouveau zonage de mars 2022 montre une situation extrêmement tendue, avec désormais deux-tiers de l'Ile-de-France en zone d'intervention prioritaire (ZIP)<sup>1</sup>.**

## DES COMMUNES RÉSOLUMENT ENGAGÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ

Le livre blanc de l'AMIF dresse **un état des lieux du rôle** des communes en matière de santé **en dehors et lors de la gestion de la crise sanitaire**.

Afin de partir d'une analyse du terrain, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) et l'Institut Paris Région (IPR) ont appuyé leur analyse sur un **questionnaire** envoyé à l'ensemble des 1268 maires franciliens et sur une série d'une quarantaine d'entretiens.

Les auditions démontrent que les communes **s'impliquent déjà largement en matière d'accès aux soins**. De plus, de nombreux élus auditionnés indiquent agir en matière de santé selon une **acception large** et participent ainsi de plus en plus à la santé publique. Dans cette approche plus globale (physique, mentale et sociale), les communes s'investissent en matière de **prévention en agissant sur les déterminants de santé** y compris les déterminants environnementaux, sur lesquels leurs marges

---

<sup>1</sup> L'Agence Régionale de la Santé de la Région Ile-de-France a pour mission de déterminer, au moins tous les 3 ans, les zones géographiques caractérisées par une offre médicale insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins. Le zonage « **Zones d'Interventions Prioritaires** » (ZIP) ouvre droit à des aides de l'Assurance Maladie et de l'État.

**Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)**

26, rue du Renard 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09 - E-mail : [secretariat@amif.asso.fr](mailto:secretariat@amif.asso.fr)  
SIRET : 388 139 693 0039 et N° de TVA intracommunautaire : FR51388139693

de manœuvre sont importantes.

La crise sanitaire de la Covid-19 a montré **la capacité de mobilisation « en urgence » des collectivités territoriales en particulier des communes** qui ont joué un rôle essentiel aussi bien pour informer et rassurer la population que pour mettre en œuvre la politique sanitaire définie par l'État (mise en place des centres de vaccination, dépistage de masse). Ce moment de crise a aussi mis en évidence les limites, les manques ou les insuffisances de ce système de gouvernance tel qu'il est aujourd'hui organisé, **notamment en matière de relations avec les services de l'État en temps de crise.**

### **30 PROPOSITIONS DES MAIRES POUR AMÉLIORER LES POLITIQUES DE SANTÉ**

Les maires sont de plus en plus interpellés par leurs concitoyens sur la santé, qu'il s'agisse des grandes ou des petites communes, des territoires urbains, périurbains ou ruraux. La santé s'est imposée dans les politiques locales alors que les communes ne détiennent que des compétences résiduelles dans ce domaine. **Parmi les préoccupations les maires font le même constat : l'accès aux soins est devenu une priorité pour leurs concitoyens. Et la situation ne cesse de s'aggraver.** Depuis mars 2022, en lien avec le nouveau zonage médecins, la région Ile-de-France voit les deux-tiers des communes passer en zones dites d'intervention prioritaire (ZIP) confirmant que notre région est le premier désert médical métropolitain.

**L'AMIF formule 30 propositions au service de la santé de nos concitoyens pour :**

#### **Attirer des professionnels de santé sur son territoire pour pallier les déserts médicaux**

Les nouvelles pratiques et les nouvelles attentes des professionnels de santé, la démographie médicale et les besoins de la population militent pour une **généralisation de l'ensemble des dispositifs permettant de mettre en place l'exercice collectif.**

#### **Coordonner les acteurs et veiller à une meilleure répartition territoriale**

Afin de faire face à la baisse de la démographie médicale, l'État et les collectivités ont multiplié les dispositifs d'aide à l'installation avec un succès mitigé à moyen et long terme. Malgré l'absence d'évaluation complète de ces dispositifs, une surenchère pour attirer les professionnels de santé peut avoir lieu entre collectivités au détriment des territoires les moins favorisés. **Ainsi, apparaît-il essentiel que des dispositifs visant à une meilleure répartition des médecins soient envisagés.** Par ailleurs, les aides à l'installation doivent être **encadrées et coordonnées**

#### **Créer une politique de santé adaptée à son territoire**

L'amélioration de l'accès des communes à l'information et aux données relatives à la santé sur le territoire communal est primordiale pour la mise en œuvre, par les

**Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)**

26, rue du Renard 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09 - E-mail : secretariat@amif.asso.fr  
SIRET : 388 139 693 0039 et N° de TVA intracommunautaire : FR51388139693

collectivités, de politiques territoriales favorables à la santé.

### **Coopérer davantage entre acteurs de la santé pour des politiques de santé plus efficaces**

Si les collectivités ne souhaitent pas de transfert majeur de compétences, elles aspirent à être davantage associées à l'élaboration des politiques de santé de notre pays et à son application sur leur territoire respectif. L'élaboration des politiques de santé est trop centralisée et la déclinaison des politiques nationales trop uniforme, sans que les élus locaux y soient suffisamment associés.

### **Favoriser une acception plus large des politiques de santé publique pour améliorer l'état de santé des populations**

**Les investissements en matière de santé doivent demeurer du domaine de la libre administration. Les communes souhaitent avoir davantage de capacité pour élaborer des actions locales de santé.**

*L'INTÉGRALITÉ DES 30 PROPOSITIONS DE L'AMIF SONT À CONSULTER DANS LE « Livre Blanc de la Santé en Ile-de-France : état des lieux et propositions pour agir »*

#### **Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)**

26, rue du Renard 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09 - E-mail : [secretariat@amif.asso.fr](mailto:secretariat@amif.asso.fr)  
SIRET : 388 139 693 0039 et N° de TVA intracommunautaire : FR51388139693